

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites d

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Ferrières-en-Brie - Pontcarré - Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne) par le Château de FERRIERE et son parc ainsi que la Faisanderie, la ferme du Parc et l'Allée plantée dite du Génitoy.

Délimitation du site :

Nord : chemin rural de la Rucherie  
Allée du Génitoy jusqu'au chemin de  
Jossigny  
chemin rural de la Rucherie  
Est : chemin rural de la Rucherie  
Limites communes du Parc et du Bois  
de la Guillometerie  
Sud : Chemin rural N°6  
Route départementale N°21

J. 470-43. [36292-2]

.....

Ouest : Route de Grande communication N°35  
Limites communes des parcelles 421-  
419-422-423-424-446bis-447-448-398-  
Section B et des parcelles 391-412-  
409-410-404-402-383-382 Section B de  
Ferrières.  
Chemin rural de la Rucherie

Parcelles cadastrales visées :

Parcelle n°1 de la section C de Bussy-St-Georges  
N°355-397-398-418 à 446-446bis-447 à 462-464  
465-467 à 469-472 à 476-481-484-485-à 499-501  
à 504-504bis-505 à 518-520 à 526-528 à 541-  
de la section B de Ferrières-en-Brie.  
n°17 à 25-43 de la section A de Pontcarré.

Propriétaire :

M. le Baron Edouard de Rothschild,  
2, rue Saint-Florentin à Paris,  
représenté par M. Bloché, régisseur à Ferrières-  
en-Brie (Seine-et-Marne).

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-  
ment pour les archives de la préfecture, aux Maires  
de la commune de Ferrières-en-Brie,  
Bussy-St-Georges, Pontcarré et  
au propriétaire intéressé.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne,  
de son exécution.

Paris, le 12 AVRIL 1944

Par délégation,  
le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des Beaux-  
Arts,